

Les progrès accomplis jusqu'à maintenant ne signifient pas pourtant que notre tâche est accomplie. Les outrages persistent. Certains, comme l'apartheid et la situation en Namibie et au Zimbabwe-Rhodésie, durent depuis longtemps, tandis que d'autres, comme les exécutions politiques, se manifestent de temps à autre dans diverses parties du monde. Il nous faut trouver d'autres moyens de combattre ces violations: l'opinion publique internationale le réclame à grands cris. À moins que nous ne nous montrions à la hauteur de la situation, notre crédibilité, notre raison d'être, notre utilité et notre existence même seront en péril.

Notre réponse doit cependant être à la fois responsable et opportune. Les progrès réalisés à l'heure actuelle au regard des questions de la Namibie et du Zimbabwe-Rhodésie, par exemple, méritent notre encouragement et notre appui. Il serait irréfléchi de se couper d'une solution satisfaisante en se livrant, ici même ou dans d'autres enceintes, à des débats précipités qui nous éloignent du coeur du problème.

Le deuxième type de droit de la personne dont je veux discuter est le droit des peuples de la Terre à la sécurité physique. Née des cendres de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies est vouée à la résolution pacifique des différends entre nations. Pour bon nombre, c'est à seule fin d'assurer à l'homme le droit de vivre en paix que l'ONU existe.

Là encore, notre dossier n'est guère reluisant. Des pays continuent d'être dressés les uns contre les autres, chaque partie au conflit prétendant évidemment être dans son droit. Il peut y avoir de valeureux guerriers, mais il n'y a pas de bonnes guerres. La communauté internationale nous a confié la tâche de freiner cette destruction systématique du plus fondamental de tous les droits de la personne: le droit à la vie. Pourtant, le conflit armé demeure une réalité déplorable des relations internationales.

D'autres menaces continuent de peser sur notre sécurité. Il en est ainsi de la course aux armements avec les coûts et les dangers qu'elle comporte. La propagation de la technologie nucléaire, en dépit des avantages qu'elle recèle, ne s'est pas accompagnée d'un engagement à renoncer au développement d'une capacité nucléaire explosive. Nous savons que, même aujourd'hui, certains États s'affairent à acquérir un haut niveau de compétence dans ce domaine, non